EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU **CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres : *L'AN DEUX MILLE VINGT ET QUATRE*
En exercice *29*
Présents : **21**
Votants : *26*

Le jeudi 17 octobre 2024 **à : 20 H 30**

Le Conseil Municipal de La Cadière d'Azur, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel sous la présidence de M. Robert DELEDDA, Premier Adjoint.

Date de convocation : 10 octobre 2024

PRESENTS : Mmes - MM - DELEDDA R. -SERGENT C. ARLON D. - BONIFAY C. - MARTINEZ S. - DULIEUX I. - GUERIN J. – PORTE L. – FAUVEL A-M - JUANICO J. - VERHAEGHE M. – ALBERTO M. -MAITRE F. – BENOIT A. -CORLETTO-QUAGUEBEUR- FERRAND K. LAOUADI B.-VELASCO M. - GIANGRECO C. - COFFINET F. - FOUASSIER P -

Avaient donné procuration en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. JOURDAN René	**à**	**M. DELEDDA Robert**
Mme JANSOULIN-MAGNALDI Sandra	**à**	**Mme DULIEUX Isabelle**
M. BOUTEILLE Alain	**à**	**M ARLON Daniel**
Mme VIALA Adeline	**à**	**M. VERHAEGHE Martial**
Mme PARIS Francine	**à**	**Mme ALBERTO Michèle**

Absente excusée, non représentée : Mme DOSTES Marie-Hélène

Absents non excusés, non représentés : M. POUTET Joël
M. NALBONE Régis

Est nommée secrétaire de séance : Mme DULIEUX Isabelle

La séance a été ouverte à 20 h 30.

DELIBERATION N° 59/2024 : MODIFICATION D'UNE IMPUTATION POUR LA SUBVENTION OCTROYEE AU CCAS

Monsieur Deledda, Premier Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que le Centre Communal d'Action Sociale a adopté à son budget une subvention exceptionnelle d'équilibre de 20 000 € pour 2024.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Cette dépense était inscrite au budget principal de la commune à l'article 657362.

Suite au passage à la comptabilité M57 il convient de changer l'imputation.

Il est proposé au Conseil municipal :

De modifier l'imputation ainsi qu'il suit :

- Ancienne imputation : 657362
- Nouvelle imputation : 657363

Les membres de l'assemblée
Monsieur le Premier Adjoint entendu dans son exposé
A l'unanimité des membres présents et représentés

Approuvent la modification d'une imputation pour la subvention octroyée au CCAS ;

Autorisent Monsieur le Maire de la commune de La Cadière d'Azur à signer tout document afférent à ce sujet.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 29/10/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
LE 30/10/2024
LE MAIRE
R. JOURDAN

LE 1er ADJOINT
R. DELEDDA

MAIRIE DE LA CADIÈRE D'AZUR 83 (VAR)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355